

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 26
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1
Nombre de votants : 27
Date de la convocation : 15 septembre 2026
Date d'affichage : 15 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, à vingt heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyne, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, LE BALCH Elise, CRENN Méghane, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël, GEFFROY Séverine.

Absent : COUTELLEC Benoit

Procurations : COUTELLEC Benoit à PICART Olivier

Secrétaire de séance : BICZO Sylviane

N°2026/112

Culture

***Mise en œuvre de la politique de régulation des collections
de la médiathèque « La Page en Cours »***

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de définir une politique de régulation des collections de la médiathèque municipale « La Page en Cours » et d'en fixer les critères ainsi que les modalités d'élimination des documents qui n'ont plus vocation à être conservés au sein des collections.

Les critères et modalités proposés sont les suivants :

- **Documents en mauvais état physique** lorsque leur réparation s'avère impossible ou économiquement injustifiée, ou **documents dont le contenu est devenu manifestement obsolète**. Les ouvrages éliminés pour ces motifs seront détruits et, dans la mesure du possible, valorisés dans la filière du recyclage papier. Ils pourront être remplacés lorsque cela répond aux besoins des collections.

- **Documents en nombre d'exemplaires devenu excessif** au regard des besoins, ou ne correspondant plus à la politique documentaire de la médiathèque : les ouvrages retirés des collections seront, pour une partie, proposés à des établissements ou institutions bégarroises (notamment les écoles, pour les revues uniquement, la Maison de Santé de Bégard, le foyer de l'enfance Ty Laouen, etc.). Le solde sera confié à des structures spécialisées dans la récupération et la valorisation de livres, notamment Chouette Coop, dans le cadre d'une convention prévoyant un forfait de frais de collecte à la charge de la commune. Ces structures pourront les revendre à prix modique ou, lorsque leur réemploi n'est pas possible, les détruire en privilégiant leur valorisation dans la filière du recyclage papier.
- **Formalités administratives** : chaque opération de désherbage fera l'objet d'un état récapitulatif précisant le nombre de documents retirés des inventaires ainsi que leur destination.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **APPROUVE** la politique de régulation des collections de la médiathèque municipale « La Page en Cours » telle que définie ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame Sabrina Le Blanc, responsable de la médiathèque municipale, de mettre en œuvre cette politique et d'accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Sylviane BICZO

